



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

AT/vg

P.V. PETI 11

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2014

Ordre du jour :

Pétition publique n° 333 - Géint den Tram a fir d'Ofhale vun engem Referendum
- Validation du nombre de signatures

Pétition publique n° 329 - Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière
- Validation du nombre de signatures

*

Présents : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. Justin Turpel

M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

Pétition publique n° 333 - Géint den Tram a fir d'Ofhale vun engem Referendum - Validation du nombre de signatures

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n°333 : 169 doublons de signatures ont été éliminés pendant la période de signature. A la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 7110 signatures. Après le contrôle des signataires par le secrétariat de la Commission des Pétitions (contrôle de l'inscription dans le Registre

national des personnes physiques ainsi que l'élimination des doublons de signature), la Commission peut valider 7105 signatures.

Pour la pétition publique n°333, le seuil est donc atteint.

Pétition publique n° 329 - Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière
- Validation du nombre de signatures

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n°329 : 197 doublons de signatures ont été éliminés pendant la période de signature. A la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 4572 signatures. Après le contrôle des signataires par le secrétariat de la Commission des Pétitions (contrôle de l'inscription dans le Registre national des personnes physiques ainsi que l'élimination des doublons de signature), la Commission peut valider 4540 signatures.

Pour la pétition publique n°329, le seuil est atteint de sorte qu'un débat public sera organisé.

Luxembourg, le 2 juin 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Anne Tescher

Le Président,
Marco Schank